



## Inconnu introduit dans le garage, dégradations, menaces physiques

Par **H13AB**, le **04/07/2017** à **00:17**

Bonjour,

Tout d'abord, je suis obligé d'exposer l'ensemble des choses en essayant de synthétiser le plus possible.

Étant locataire dans une résidence privée doté de son propre garage privé et fermé en sous-sol de la résidence sous video surveillance, nous subissons régulièrement des problèmes de gens étrangers à la résidence qui arrivent à s'introduire pour y garer leur propre voiture au grand mépris de la loi.

Notre garage en sous-sol étant muni d'un système de video surveillance, , la police nous répondant qu'ils ne peuvent rien faire et que nous devons nous débrouiller tout seuls, nous contactons donc régulièrement le syndic qui lui reste muet et n'agit jamais (ex voiture abandonnée depuis plus d'un an n'a toujours pas été enlevé...). Cette situation est navrante d'autant plus qu'un système vidéo est installé et refacturé en charge aux locataires et que de plus nous payons tous pour nos places de parking nominatives et privées.

Le situation étant reccurrente et aucune réaction n'ayant été faite de la part du syndic ou de la police (voitures étrangères introduites illégalement, dégradation des parties communes, ...), l'ensemble des locataires ne se sentant plus protégés et en sécurité décide donc de prendre le taureau par les cornes et donc de réagir.

En définitive hier encore ce qui devait arriver arriva. Une personne se croyant tout permis s'est introduite pour y poser sa voiture sachant (j'imagine) que rien ne lui arrivera étant donné le laxisme effarant de notre syndic, de la police et du système video qui ne les dissuade même plus. Sauf que cette fois-ci, mon voisin de palier excédé, après s'être lui-même fait

fracturé 3 fois sa voiture dans ce même garage et dérobé plus d'une fois sa place, a littéralement craqué psychologiquement... pris d'une colère incontrôlable s'est mis à frapper la voiture comme un diable, à casser les vitres, les phares, écrire des insultes sur la carrosserie (on aurait dit le bonus stage du jeu street fighter, pour ceux qui connaissent).  
Tout en sachant pertinemment qu'il commettait cela à la vu des caméras (ou pas, sous la colère intense je comprends que le cerveau se mette sur off).

Bref, suite à quoi l'inconnu non résident de cette résidence privée, à tout de même eu le culot de re pénétrer dans l'immeuble de saccager les parties communes, à mettre des coups de couteau sur les portes des apparemment à la recherche de mon voisin de palier.  
(Vous avez compris que cette histoire me choque, ayant moi même été victime de dégradations à de nombreuses reprises, je soutiens mon voisin qui est devenu un ami, surtout que j'ai été témoin de ces scènes).

Puis voici que l'individu arrive à la porte à côté de la mienne, mon voisin de palier lui annonçant ouvertement qu'il a explosé sa caisse et qu'il n'a strictement rien à faire ici, l'individu le menace alors avec son couteau pour essayer d'obtenir réparation, et lui referme bien heureusement la porte au nez alors que l'inconnu s'apprêtait à lui donner un coup de couteau qui bien heureusement finissa sa trajectoire sur la porte.

Suite à quoi la police se déplace en fin !!! Hourra !!!

Mais là à la grande stupeur de l'ensemble du voisinage, les 3 policiers annoncent qu'ils ne peuvent rien faire contre celui qui s'est introduit dans le garage et qui a tout saccagé tant qu'il n'y a pas de preuve concrète, mais que toutefois c'est mon voisin qui risque gros car il a vandalisé une voiture volontairement et a été identifié par les caméras suite à la plainte de l'individu douteux n'habitant même pas ici. Cet individu a même eu le culot de porter plainte alors que sa position était plus qu'illégal.

Nous étions tous scotchés par ce que nous venions d'entendre.

Pour finir, mes questions sont donc les suivantes.

Prenant en considération cet ensemble d'éléments, quels sont les risques ou problèmes encourus par l'une et l'autre partie (locataire resident en colère vs individu douteux)?

Quels recours et quels droits pour l'une et l'autre partie?

Côté résidents, un recours collectif est-il utile et/préférable ?

Côté individu douteux, peut-il réellement demander réparation et s'en sortir en toute impunité et à pouvoir réitérer encore et encore ses agissements comme bin lui semble sans que la police intervienne car il s'agit du garage en sous-sol dont il est question à l'origine de l'histoire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **04/07/2017** à **07:50**

Bonjour,

[citation] nous contactons donc régulièrement le syndic qui lui reste muet et n'agit jamais[/citation]

Ce qui est, au demeurant, normal !

En tant que locataire, vous n'avez pas de relation avec le syndic. Le syndic n'est l'interlocuteur que des copropriétaires.

Vous, locataire, c'est vers votre bailleur (donc un copropriétaire) que vous devez vous tourner. C'est de sa responsabilité de vous assurer un usage paisible des lieux loués (loi 89-462).

Par **chaber**, le **04/07/2017** à **08:07**

bonjour

[citation]Côté individu douteux, peut-il réellement demander réparation [/citation]OUI

votre voisin n'avait pas à vandaliser le véhicule de l'intrus, acte volontaire non pris en charge par les assurances

Par **H13AB**, le **04/07/2017** à **22:31**

Merci pour vos réponses.

Bien qu'en définitive, pour ma part je m'interroge sur lequel des deux actes est le plus répréhensible. Vandalisme et dégât matériel ou agression à l'arme blanche et atteinte à l'intégrité physique d'une personne avec menaces de mort?